

Fiche d'information
Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	Dépôt pétrolier de Société française du pipeline du Jura (SFPLJ)
Adresse de l'établissement :	Société française du pipeline du Jura (SFPLJ) Route de Nancray 25660 Gennes
Activité de l'établissement :	Le dépôt pétrolier de la SFPLJ reçoit par l'intermédiaire du pipeline sud européen SPSE du pétrole brut destiné à la raffinerie de Cressier située en Suisse. Le pétrole brut réceptionné est ensuite transféré par le pipeline du Jura en direction de la raffinerie de Cressier.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	L'établissement ne se trouve pas à proximité d'un autre Etat.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	La nature des dangers du dépôt de la SFPLJ sont liés à une perte de confinement, à l'inflammabilité et au caractère polluant du pétrole brut stocké et manipulé. Les effets susceptibles d'être générés à l'extérieur de l'établissement en cas d'accident majeur sur le site de la SFPLJ de Gennes sont de plusieurs natures : les effets de surpression, les effets thermiques et les effets toxiques. <u>Effets potentiels sur la santé humaine et sur l'environnement :</u> <u>Effet de surpression :</u> Augmentation de la pression de l'air pouvant entraîner des lésions sur les organes (tympan, poumons...), la projection de personnes à terre ou sur un obstacle ainsi que des effets indirects sur l'homme par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets ou de bris de verres avec risques de coupures.

	<u>Effet thermique :</u> Exposition à un flux thermique pouvant entraîner des brûlures internes ou externes, partielles ou totales des personnes. <u>Effet toxique :</u> Pollution du sol et de l'eau par infiltration du pétrole dans le sol, nocif pour les organismes aquatiques. En cas d'inflammation du pétrole, des gaz plus ou moins toxiques sont émis à des températures élevées et vont monter en altitude. Il n'y a donc pas de zones de dangers au sol dues à la toxicité.
--	--

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<u>Résumé des phénomènes dangereux :</u> • Le jet enflammé. • Le flash fire (feu de nuage) suite à une fuite de pétrole. • Le feu de nappe de pétrole suite à une fuite. • Le boil over (boule de feu accompagné de projections de pétrole enflammé). • L'explosion ou effets de surpression en enceinte confinée. <u>Les mesures de maîtrise des risques permettant d'y faire face.</u> La SFPLJ donne la plus haute priorité à la préservation de la santé et de la sécurité de tous ses collaborateurs et de la population. Le site appuie sa prévention sur le choix d'équipements performants et un Système de Gestion de la Sécurité (S.G.S) concernant l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes, la gestion des modifications, la gestion du retour d'expérience, la gestion des situations d'urgence et la définition des mesures prises pour maîtriser le risque lié au vieillissement des installations. Le site est équipé et surveillé en permanence par des capteurs, des sondes de détection d'hydrocarbures et d'explosivité, des sondes de niveaux et de nombreux systèmes de sécurité (caméras de surveillance, barrière anti-intrusion,...). Les différentes installations de stockage et de pompage sont également munies de nombreux dispositifs/organes de sécurité (vannes, soupapes, disques de rupture,) permettant de prévenir la survenance d'un accident majeur sur le site et de mettre en sécurité les installations en cas de dysfonctionnement. Le site dispose de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels. Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site.
---	---

Le site est gardienné 24h/24, 7j/7 et 365 j/an. Il est exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence.

Des rondes de contrôle et de surveillance à l'intérieur du site sont réalisées 24h/24 et 7 j/7.

Le site de Gennes dispose d'importants équipements de défense incendie permettant de répondre à tout sinistre éventuel : réseau incendie, moyens fixes et mobiles. Ces moyens sont mis en œuvre dans les plus brefs délais par du personnel spécifiquement formé.

L'ensemble (humain et matériel) est périodiquement testé au cours d'exercices mensuels et de façon annuelle avec les sapeurs pompier.

L'établissement a établi un POI (Plan d'Opération Interne), qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité à l'intérieur du site. Le POI est sous la responsabilité du chef de dépôt. Cependant, si les conséquences de l'accident sont susceptibles de sortir du site, le Préfet déclenche le PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Des inspections et contrôles réguliers des équipements (réservoir, lignes,..) sont réalisés selon les meilleures technologies et permettent de garantir l'intégrité des installations.

Une étude de dangers du site est réalisée tous les 5 ans, elle permet de :

- Mettre en évidence les risques et d'estimer leurs conséquences.
- Travailler à la réduction du risque à la source.
- Adapter les moyens de prévention et d'intervention à ces risques.